

sieur le président, car pour les ruraux, le coût des boîtes postales a doublé. Et quelle raison ont les Postes d'agir ainsi? Parce que, dit-on, c'est un service spécial aux gens des petites villes et des communautés rurales. Pourtant, le courrier des citadins est déposé à leur porte sans frais supplémentaires. Pourquoi, alors, cette discrimination contre la population rurale? Je ne puis comprendre les raisons d'une pareille discrimination. En vertu de cette réorganisation, les citadins continueront de recevoir gratuitement leur courrier à domicile mais le coût des cases postales est augmenté.

Les revues agricoles représentent pour le gouvernement la matière postale la plus économique à distribuer. Elles sont livrées en vrac aux bureaux de poste et la plupart des abonnés, les cultivateurs et les résidents des petites localités, vont les chercher eux-mêmes. Il n'y a pas de livraison à domicile dans ce cas. Les revues sont simplement manutentionnées au bureau de poste local. Pourtant ces augmentations excessives de tarif s'y appliquent. Le ministre prétend aussi qu'il fait économiser de fortes sommes aux contribuables canadiens en fermant les bureaux de poste ruraux. Nous avons appris l'autre jour au comité qu'en fermant 499 bureaux de poste ruraux—le ministre songeait à en fermer bien plus, mais il n'a pu le faire à cause des protestations—le gouvernement réalisera la magnifique économie de \$292,000. Cette somme permettra vraiment, j'en suis sûr, d'équilibrer le budget du Canada. En fermant 499 bureaux de poste ruraux, nous allons économiser \$292,000 à un moment où Radio-Canada reçoit plusieurs millions de dollars en subventions et où le Centre des Arts ...

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Poursuivez.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, j'aurai terminé dans quelques minutes.

M. le vice-président: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le député poursuive son discours?

Une voix: Non.

L'hon. M. Dinsdale: Je vous remercie de votre courtoisie.

M. le vice-président: La parole est au député de Surrey.

M. Mather: Monsieur le président, en ce qui me concerne, je consentirais volontiers à ce que le député finisse son discours.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur le président; je signale aux députés que lorsque Votre Honneur a demandé le consentement unanime afin de permettre au député de finir ses observations, le ministre des Postes lui-même lui a refusé ce privilège.

Des voix: Honte.

L'hon. M. Kierans: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Ce que le député dit ce soir n'est que la répétition de ce que nous avons entendu la semaine dernière en comité. Je n'aime pas qu'on nous fasse perdre notre temps.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Dinsdale: Le ministre refuse d'écouter.

M. Perrault: On donne bien à d'autres l'occasion de se faire entendre.

L'hon. M. Dinsdale: Merci de votre courtoisie.

M. le vice-président: Le député de Surrey a la parole.

M. Mather: Monsieur le président, le sujet des communications est très vaste; il englobe presque tous les éléments que nous connaissons. On dit, par exemple, que même si deux pays du globe peuvent presque communiquer avec d'autres planètes, 40 p. 100 des gens qui forment la population terrienne ne peuvent communiquer entre eux, parce qu'analphabètes. Les autres, qui savent lire et écrire, ont aussi du mal à communiquer. Nous éprouvons beaucoup de peine à nous faire comprendre. Voyons, par exemple, ce qui se passe ici, monsieur le président.

Je me bornerai à parler—car c'est une question de toute urgence—du moyen de communication antique, éprouvé et, jusqu'à récemment, authentique, le service postal. Je parle en tant que député et aussi à titre de membre du Nouveau parti démocratique, fier des réalisations de la Poste canadienne comme entreprise d'État. Elle a manutentionné des milliards d'objets de correspondance annuellement presque sans erreur et, jusqu'à tout récemment, avec célérité et efficacité. Je parle aussi à titre d'ancien employé des postes. J'ai été facteur et j'ai quelque connaissance de la distribution postale.

Depuis huit ou neuf ans, le poste de ministre des Postes a eu six ou sept titulaires différents. En fait, j'ai même oublié combien de ministres en ont détenu le portefeuille. L'automne dernier, le ministre a annoncé son programme de réforme de la Poste canadienne.